

En bref...

Indice de référence des loyers (IRL) au troisième trimestre 2018

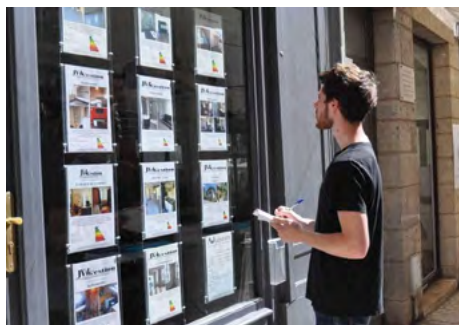
128,45, publié par l'INSEE le 11 Oct 2018, en hausse (+1,57 %) par rapport à l'IRL du 3^{ème} trimestre 2017. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, [cliquez ici](#).

Trêve Hivernale :

Comme chaque année, la période dite de «Trêve hivernale» commencera le 1^{er} novembre prochain et se terminera le 31 mars 2019. Les expulsions de locataires sont donc suspendues durant toute cette période.

Aide au logement étudiant :

Les Caisses d'Allocations Familiales informent les étudiants. Simulation, demande, suivi de dossiers... tout se passe sur le site de la CAF et sur l'appli «Caf-Mon compte». Pour en savoir plus [cliquer ici](#)



Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale :

Dans son 12^{ème} rapport, publié le 2 mai 2018, l'Observatoire livre un travail approfondi sur les différentes formes de mal-logement et sur ce qui signifie être mal logé dans la France d'aujourd'hui, en particulier pour les ménages pauvres et modestes. Retrouvez ce rapport [ici](#)

Protocole d'accompagnement État Mouvement HLM 2018-2021 :

Cet [accord](#), signé le 4 avril 2018 entre l'État et le mouvement HLM, a pour objectif d'accompagner les organismes de logements sociaux dans les évolutions en cours et à participer activement à leur mise en œuvre, notamment dans le projet de loi ELAN.

Nouveau à Caen :

Le programme Habiter Mieux

Ne laissez pas s'envoler vos dépenses de chauffage

NE LAISSEZ PAS S'ENVOLER
VOS DÉPENSES
DE CHAUFFAGE !

HABITER
mieux à Caen

UN DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE LOGEMENT

PERMANENCES D'INFORMATION À LA MAISON DE L'HABITAT
HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
16 RUE ROSA PARKS, CAEN

Pour tout renseignement :
Soliha 02 31 86 70 50
habitermieuxcaen@solihanormandie.fr

CAENA
SOLIHA
Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Un projet porté par Caen la mer et co-financé par l'État et la Ville de Caen

C'est quoi ?

Le programme Habiter Mieux est un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique des logements occupés par leur propriétaire, mise en place par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et la Communauté urbaine Caen la mer, en partenariat avec la Ville de Caen.

Pourquoi ?

- réduire les factures énergétiques
- revenir à un niveau minimal de confort des logements
- agir pour le climat et l'environnement

Pour qui ?

Les propriétaires occupants leur résidence principale (de plus de 15 ans) sous conditions de ressources

Pour quels travaux ?

Changement de chauffage, isolation, fenêtres, portes...

Des permanences d'accueil et d'information ont lieu tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 13h30 à 17h à la Maison de l'Habitat Caen la mer (16 rue Rosa Parks à Caen).

Pensez à vous munir de
votre avis d'imposition !

Pour tout renseignement :
SOLIHA, Territoires en Normandie
tél. 02.31.86.70.50
habitermieuxcaen@solihanormandie.fr

FAIRE, tous éco-confortables

Nouveau nom du service public de la rénovation énergétique

FAIRE, pour **Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique**, c'est le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement.

FAIRE, créée par l'ADEME et l'État pour faciliter la rénovation énergétique, est un site pour trouver des informations sur les travaux et les aides et pour être mis en relation avec des conseillers du réseau ou des professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE). Pour en savoir plus : www.faire.fr



La Maison de l'Habitat Caen la mer reste à votre disposition pour vous informer et vous orienter dans vos démarches de rénovation.

La garantie VISALE évolue...

La garantie **VISALE** est un **service gratuit de sécurisation des loyers** proposé par Action Logement.

Après deux ans d'existence et plus de 40 000 ménages logés grâce à VISALE, le dispositif de cautionnement des loyers continue son déploiement **vers de nouveaux publics** et **adapte certaines de ses conditions** pour répondre encore mieux aux attentes des locataires et des bailleurs.

Un dispositif renforcé et des évolutions en faveur d'un plus large déploiement:

- VISALE garantit les loyers sur toute la durée du contrat de location, dans la limite de 36 mensualités d'impayés pour les logements du parc privé. Les bailleurs bénéficient alors d'une garantie élargie pour louer encore plus sereinement leur logement.
- VISALE est accessible à tous les étudiants de 30 ans au plus, quelle que soit la nature du logement (bailleurs privés ou résidences étudiantes).
- VISALE s'élargit aux salariés de plus de 30 ans du secteur agricole (tous les salariés relevant du régime agricole)
- VISALE s'étend à tous les salariés de plus de 30 ans en mutation professionnelle, **y compris ceux en CDI confirmé.**

Retrouvez toute l'information sur :
www.visale.fr



Un poison à la maison : le monoxyde de carbone

Il tue une centaine de personnes par an : c'est le monoxyde de carbone, un gaz invisible et sans odeur qui peut être dégagé par des installations de chauffage mal entretenues.

Quels sont les symptômes ?

Maux de tête, vomissements, pertes de connaissance pouvant entraîner la mort

Que faire en cas de symptômes ?

- ouvrir les fenêtres
- arrêter toute combustion
- sortir du logement
- appeler les secours



Comment se protéger ?

- faire contrôler ses installations
- ne jamais boucher les entrées d'air des habitations pour faire des économies de chauffage
- ne pas utiliser en continu les chauffages d'appoint comme les brûleurs à fioul et le faire toujours dans une pièce bien ventilée.

[Retrouvez toute les informations sur le site de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé \(INPES\)](#)